

# TERMES DE REFERENCE

---



## **PROGRAMME UEMOA-OIF/EE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : PROJET DE CODE RÉGIONAL D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS NEUFS DE L'UEMOA**

### **CONSULTATION FORMALISÉE**

**SELECTION DE CONSULTANTS, EN VUE DE LA REALISATION D'UNE  
ENQUETE SUR LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES  
BATIMENTS RESIDENTIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS  
EN ZONE UEMOA**

**BÉNIN, BURKINA FASO, CÔTE D'IVOIRE, GUINÉE BISSAU,  
MALI, NIGER, SÉNÉGAL ET TOGO**

**24 AVRIL 2018**

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)  
56, rue Saint-Pierre, 3e étage, Québec (Québec), G1K 4A1, Canada  
Téléphone : +1 418 692-5727 / Télécopie : +1 418 692-5644  
[ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org)

[www.ifdd.francophonie.org](http://www.ifdd.francophonie.org)  
[www.mediaterre.org](http://www.mediaterre.org)  
[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

## SOMMAIRE DE L'APPEL

1	CONTEXTE.....	2
2	OBJECTIF.....	3
3	CRITÈRES DE SÉLECTION .....	4
4	LIVRABLES ATTENDUS.....	4
5	DURÉE DE LA PRESTATION .....	4
6	BUDGET DE LA PRESTATION.....	5
7	MODALITÉS DE SOUMISSION.....	5
	ANNEXE : COMPLÉMENT D'INFORMATION.....	6

Date de clôture des candidatures (prolongation)	15 août 2018
Date prévisionnelle de début du mandat	Septembre 2018
Date prévisionnelle de fin du mandat	Octobre 2018

# 1 CONTEXTE

Le système énergétique des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est confronté à des défis majeurs, notamment :

- l'accès des populations aux services énergétiques modernes ;
- la disponibilité de la fourniture énergétique en soutien à l'industrialisation de la région ;
- la maîtrise de la déforestation, et ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment issus de la combustion des combustibles fossiles dans les centrales électriques.

Face à ces défis, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a adopté en 2009 l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IRED), dont une des composantes est relative à l'élaboration d'un code d'efficacité énergétique des bâtiments dans les États membres de l'UEMOA. Les mesures d'efficacité énergétique telles que l'étiquetage énergétique ou l'instauration de codes d'efficacité énergétique dans les bâtiments, trop souvent sous-exploitées, ont en effet le potentiel de libérer de la capacité énergétique dans des proportions significatives (20% ou plus), et se positionnent au cœur des politiques d'accès aux services énergétiques, et de préservation de l'environnement. La promotion des bâtiments écoénergétiques vise également à produire des gains financiers potentiels pour l'utilisateur final par la réduction de ses factures énergétiques.

Dans le cadre de l'IRED, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), l'UEMOA et le Partenariat Énergies Renouvelables et Efficacité Énergétique (REEEP), décident de collaborer à la mise en œuvre d'un projet de code d'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels, institutionnels et commerciaux de la zone UEMOA.

L'objectif général du projet de code d'efficacité énergétique (EE) est de développer un code régional d'Efficacité Énergétique (incluant les normes thermiques, les spécifications techniques, et les procédures d'évaluation de la conformité), qui servira de modèle à l'intégration d'exigences minimales dans les normes de construction des bâtiments neufs des secteurs résidentiel, institutionnel et commercial des États membres de l'UEMOA. Les objectifs spécifiques du projet se présentent comme suit :

- Développer un code modèle régional d'efficacité énergétique (EE) dans les bâtiments neufs ;
- Elaborer et adopter au niveau communautaire, la directive d'efficacité énergétique dans les bâtiments ;
- Informer et renforcer les capacités techniques des agences et structures nationales impliquées dans l'élaboration et l'adoption des normes d'EE dans les bâtiments ;
- Apporter aux Etats membres, l'appui nécessaire pour la transposition des textes régionaux aux droits nationaux ;

- Soutenir les Etats membres dans l'établissement de cadres et d'outils juridiques, réglementaires, normatifs et institutionnels favorables à l'instauration du code d'efficacité énergétique des bâtiments neufs ;
- Sensibiliser les professionnels du secteur de la construction et le grand public, à l'importance de l'efficacité énergétique (EE) dans les bâtiments, et aux bénéfices à attendre de la mise en place du code d'efficacité énergétique des bâtiments neufs.

Il convient de relever l'importance critique de la disponibilité de données énergétiques fiables sur les bâtiments pour la finalisation du projet de code d'efficacité énergétique. En effet, ces données constituent des éléments indispensables à l'atteinte des objectifs définis.

**Par la présente, l'IFDD, en sa qualité de Maître d'ouvrage délégué de la Commission de l'UEMOA, et d'agence d'exécution du projet, désire acquérir sur une période maximale de deux mois, les services de huit (8) consultants (un pour chaque Etat membre), qui seront chargés d'actualiser la base de connaissance sur les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.**

## 2 OBJECTIF

L'objectif du présent appel à manifestation d'intérêt est de susciter des candidatures de consultants qualifiés, spécialisés dans le domaine de l'efficacité énergétique ou dans un domaine connexe, en mesure d'appuyer l'IFDD pour la réalisation d'enquêtes sur les consommations énergétiques des bâtiments des secteurs résidentiel, institutionnel et commercial dans les huit (8) États membres de l'UEMOA (à savoir Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), afin de déterminer les consommations spécifiques en *kWh/m2* pour les différents types de bâtiments listés ci-après :

- Bâtiments résidentiels (comprenant appartements et/ou maisons) ;
- Bâtiments commerciaux ;
- Immeubles de bureau ;
- Etablissements d'hébergement ;
- Etablissements de Santé ;
- Etablissements d'enseignement (universités, lycées, collèges et écoles primaires).

Ce travail devra cibler chacun de ces types de bâtiments, avec des échantillons représentatifs, dans les zones géographiques suivantes pour les différents Etats membres :

1. Bénin : Cotonou et Parakou.
2. Burkina-Faso : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.
3. Côte d'Ivoire : Abidjan et Bouaké.
4. Guinée-Bissau : Bissau et Gabù.
5. Mali : Bamako et Mopti.
6. Niger : Niamey et Maradi.
7. Sénégal : Dakar et Touba.
8. Togo : Lomé et Kara.

### 3 CRITERES DE SELECTION

Une enquête sur les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels sera réalisée dans chaque État membre de l'UEMOA. Ainsi, un consultant sera retenu pour chacun des États concernés. Les consultants présenteront un dossier qui permettra d'apprécier leur capacité opérationnelle, leurs références, et leur compréhension des résultats recherchés dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants :

- Expériences du consultant, particulièrement celles en rapport avec le type de prestations visées dans le présent rapport ;
- Compréhension du projet et de ses enjeux ;
- Organisation (échantillonnage, villes ciblées, personnel mobilisé) proposée pour la conduite des enquêtes dans les différentes catégories de bâtiments ciblés ;
- Pertinence des outils proposés (papier ou tablettes ou autres) pour relever sur le terrain les consommations énergétiques et caractéristiques des différents bâtiments ;
- Méthodologie proposée pour le traitement et l'analyse des données ainsi que la détermination des consommations spécifiques (kWh/m<sup>2</sup>) ;
- Approche de présentation des résultats finaux.

NOTA : Il est porté à l'attention des candidats que par souci d'harmonisation des démarches méthodologiques dans les différents États membres de l'UEMOA, la méthodologie finale de recueil des données qui sera retenue sera issue de la comparaison des différentes méthodologies proposées par les différents candidats. Cette méthodologie sera retenue sur la base de sa pertinence et de sa faisabilité dans tous les États membres de l'UEMOA. Par conséquent, les démarches proposées pourront être ajustées après évaluation des dossiers par l'IFDD.

### 4 LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables suivants sont attendus dans le cadre de la présente étude pour chaque État membre :

- A. Questionnaire final administré.
- B. Base de données brutes au format xls ou xlsx.
- C. Base de données traitées au format xls ou xlsx, contenant l'ensemble des graphiques et autres tableaux d'analyse présentés dans le rapport.
- D. Rapport présentant les caractéristiques énergétiques et géométriques des bâtiments, ainsi que les consommations spécifiques pour chaque catégorie de bâtiment.

### 5 DUREE DE LA PRESTATION

L'ensemble des travaux est prévu pour être réalisé sur une période de **deux (2) mois**.

## 6 BUDGET DE LA PRESTATION

Le budget maximal disponible pour la réalisation de cette mission dans chaque Etat membre de l'UEMOA est de **quatre (4) millions FCFA**.

## 7 MODALITES DE SOUMISSION

La présente consultation formalisée est ouverte aux consultants, cabinets ou experts individuels, capables de mobiliser les ressources nécessaires pour la réussite du présent mandat.

Les offres, selon le format ci-dessous, devront :

- être soumis sous le format PDF, d'une taille inférieure à 8 Mo (*si la taille totale dépasse 8 Mo, veuillez utiliser un service de transfert de fichiers numériques volumineux*) ;
- porter le nom du candidat et l'objet suivant : EEB-ENQUETES-2018 ;
- être communiqué au plus tard le **15 Août 2018** à 17h00 GMT par fichier électronique à l'adresse suivante : [ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org) .

Format du dossier de soumission :

{Police : Arial 12 (interligne 1,5), ou équivalent}

Élément du dossier	Points
Page de garde	1 point
Liste des missions ou expériences similaires datées et référencées (avec les contacts des clients), en rapport avec le type de prestations visées dans le présent rapport	9 points
Note de compréhension du projet et de ses enjeux	10 points
Note descriptive de l'organisation (échantillonnage, villes ciblées, personnel mobilisé) proposée pour la conduite des enquêtes dans les différentes catégories de bâtiments ciblés	20 points
Questionnaire proposé et outils retenus (papier ou tablettes) pour relever sur le terrain les consommations énergétiques et caractéristiques des différents bâtiments	20 points
Note méthodologique pour le traitement et l'analyse des données ainsi que la détermination des consommations spécifiques ( <i>kWh/m<sup>2</sup></i> )	20 points
Plan de présentation du rapport final	10 points
Offre financière (budget et chronogramme) qui cadre dans les limites indiquées	10 points

Seul(e)s les candidat(e)s considéré(e)s pour la suite du processus de sélection seront contacté(e)s.

## **ANNEXE : COMPLEMENT D'INFORMATION**

### **Catégories de Bâtiments ciblés par le Code**

Les exigences normatives du Code visent les bâtiments résidentiels, commerciaux et publics, ainsi que les extensions des bâtiments existants du même type. Elles sont donc applicables aux catégories de bâtiments décrites ci-après.

### **Bâtiments résidentiels**

Cette catégorie regroupe tous les bâtiments neufs qui sont destinés à une occupation permanente humaine et dont les espaces réservés à l'habitation constituent plus de 80 % de sa surface de plancher. La taille des bâtiments du secteur résidentiel doit être au minimum de 100 m<sup>2</sup>.

Cette catégorie de bâtiments comprend entre autres :

- Immeubles et complexes d'habitation.
- Résidences individuelles, duplex et maisons en rangée.

### **Bâtiments commerciaux et publics (ou non résidentiels)**

Cette catégorie inclut tous les bâtiments neufs qui ne sont pas destinés à une occupation permanente humaine. La taille des bâtiments du secteur commercial et public visés par le présent Code doit être au minimum de 500 m<sup>2</sup>. Cette catégorie de bâtiments comprend entre autres :

- Bâtiments commerciaux (bureaux, boutiques, mini-marchés, restaurants, cinémas, etc.).
- Infrastructures d'hébergement (hôtels, motels, etc.).
- Centres de formation (écoles, universités, etc.).
- Centres de santé (hôpitaux, maisons de retraite, etc.).
- Bâtiments publics administratifs (institutions de l'Etat, administration publique, etc.).
- Infrastructures sportives.

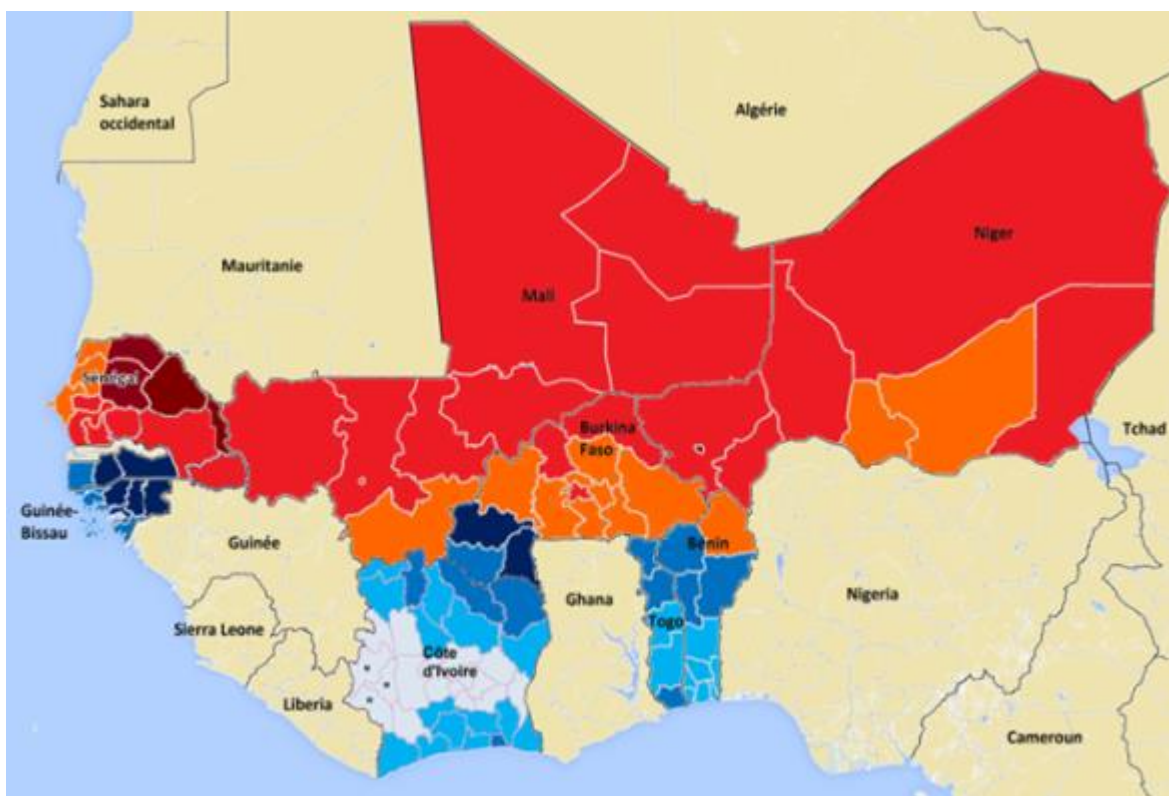
## Zones climatiques

Les zones climatiques applicables dans le présent Code sont basées sur sept types de climats, décrits dans le tableau ci-après.

Zonage climatique proposé pour l'UEMOA

Climat	
0A	Climat tropical de type mousson
1A	Climat tropical de type savane
2A	Climat tropical de type équatorial
3A	Climat tropical de type équatorial de transition et des montagnes
0B	Climat aride de type subtropical
1B	Climat aride de type sahélien
2B	Climat semi-aride chaud

La figure ci-après présente la répartition géographique de ces zones sur l'ensemble du territoire de l'UEMOA.



Zones climatiques sur le territoire de l'UEMOA





**L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 84 États et gouvernements dont 54 membres, 4 membres associés et 26 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

---

### **58 États et gouvernements membres**

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Nouvelle Calédonie • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

### **26 observateurs**

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

### **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)



**L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)** est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé *Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF)*, l'IFDD est né en 1988 peu après le II<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient *l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*.

Sa mission est de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement durable ;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'Objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est notamment chef de file des deux programmes suivants de la programmation 2015-2018 de l'OIF, mis en œuvre en partenariat avec d'autres unités de l'OIF :

- Accroître les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats, aux niveaux régional, national et local;
- Renforcer les capacités des acteurs francophones en vue d'une participation active aux négociations et décisions internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable, ainsi que leur mise en œuvre.

#### **INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)**

56, rue Saint-Pierre, 3e étage, Québec (Québec), G1K 4A1, Canada

Téléphone : +1 418 692 5727

Télécopie : +1 418 692 5644

[ifdd@francophonie.org](mailto:ifdd@francophonie.org)

[www.ifdd.francophonie.org](http://www.ifdd.francophonie.org)

[www.mediaterre.org](http://www.mediaterre.org)

[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)